

301

6. 197-7

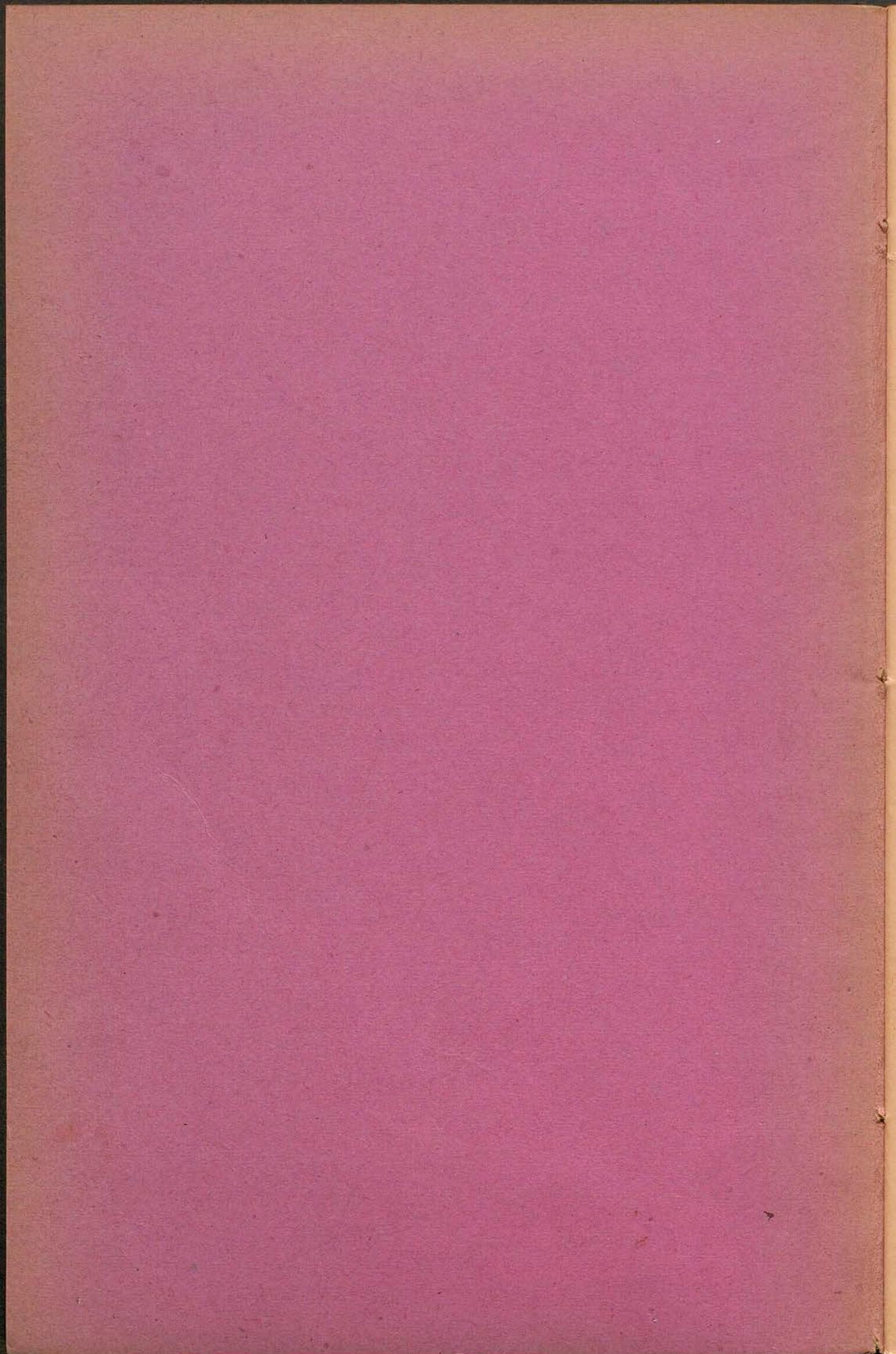
— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier les articles 170 et 171 du Code civil, en conférant aux agents diplomatiques et aux consuls le droit de procéder, à l'étranger, à la célébration du mariage entre un Français et une étrangère.

(Nommée le 1^{er} mars 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : ABEILLE.
2^e — SAVARY.
3^e — GOURJU.
4^e — JULES CAZOT.
5^e — DE CASABIANCA.
6^e — EDMOND DEVELLE.
7^e — VILLARD (Creuse).
8^e — PAULIAT.
9^e — THOREL.
-



Paris le 2 juillet 1900 -

Président M. M. Cazot, Denech, Savary

Président M. Cazot

Secrétaire M. Savary



- Le Com. examine le projet - loi, adopté par la
Chambre des députés, autorisant le Président de la R.
à faire, par vis-à-vis, les mêmes ordres admi-
nistratifs, judiciaires et judiciaires nécessaires pour
assurer la protection et la garantie d'état des droits
des citoyens français établis dans les îles et terres
l'océan Pacifique en faisant les parties de l'ancien
Colonat de la France l'ont soumis à la juridiction
d'une puissance étrangère.

Après discussion, le Com. approuve le projet -
loi et nomme M. Savary rapporteur.

Le Secrétaire

Savary

Le Président
Jules Cazot

2



Commission du Projet de loi tendant à
modifier les arts. 170 et 171 de la Const. -
Mariages entre Français et non Français -

La Com. s'est réunie le 2 Mars 1900.
Après une discussion à laquelle

ont été nommés

Président M. Cazot

Vice-président M. Saravy.

Après une discussion à laquelle prennent part
M. M. Cazot, Gougeon, Saravy, la Com. est d'avis
que le texte de projet présenté par le Gouvernement
doit être adopté à l'exception de celui adopté par le
Chambre.

M. Saravy est nommé rapporteur.

Le Président
Jules Cazot

Le Secrétaire
Saravy

Reunion du 21 juin 1900

Alphonse Savary donne lecture de son rapport
 qui est adopté à l'unanimité

Le Secrétaire

Jules Cazot

Le Secrétaire

J. Choisy

Séance du 12 9 1901

Président M. Cazot président

Le rapporteur donne lecture d'un rapport sur une
 modification apportée par la Chambre de députés au
 projet voté par le Sénat. Le rapport est adopté.

Le secrétaire

Le Président
 Jules Cazot

